

COMMISSION PARITAIRE REGIONALE DES STRUCTURES PLURI-PROFESSIONNELLES

Compte Rendu n°3



Réunion du 04 Avril 2019

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2018
2. ETAT DES LIEUX DES STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNE DANS LES HAUTS DE FRANCE
3. SUIVI CONVENTIONNEL
4. OFFRE DE SERVICES DE L'ASSURANCE MALADIE : L'ACCOMPAGNEMENT DES MSP
5. GUICHET UNIQUE
6. MSP ET PREVENTION
7. POINTS DIVERS

PRESENTS

- **Section Professionnelle :**

- Mr le Docteur Laurent VERNIEST, MG France,
- Mr le Docteur Philippe TREHOU, FMF,
- Mr le Docteur Franck GARATE, CSMF
- Mr Armand DEVIGNES, SNIIL
- Mme Agathe CAMIER MAGNIER, ONSSF,
- Mme Karine DECRETON, UNSSF
- Mme Sabine LEPETZ, FNP
- Mme Isabelle LE CORRE, SNAO,
- Mr Franck GALINIER, suppléant de Mr Laurent Moret, FNOF,
- Mr Emmanuel LEBLEU, RNOGCS,
- Mr Jean-Marc LASCAR, UNSMKL,
- Mme Magalie THOREZ, SLBC.

- **Section Sociale :**

- Mme le Docteur Françoise LEGRAND, Médecin Conseil régional adjoint, suppléante de Mme le Docteur Claude GADY-CHERRIER, Directrice de la Coordination de la Gestion du Risque Hauts de France, Directrice Régionale du Service Médical,
- Mme le Docteur Laurence AMOUYEL, médecin conseil chef de service de la DRSM HDF,
- Mme le Docteur Catherine OBIN, médecin conseil-chef de service de l'ELSM Roubaix-Tourcoing,
- Mr Yvan TALPAERT, Directeur de la CPAM du Hainaut,
- Mr François BENARD, CPAM de la Somme,
- Mme Catherine MANIETTE, Sous-Directrice de la DCGDR Hauts-de-France,
- Mr le Docteur Franck DELAVIER, ELSM de la Somme, suppléant de Mr le Docteur Florent VERFAILLIE, ELSM de l'Oise
- Mme Leila MORID, suppléante de Mme Nicole DELOS, CPAM Lille-Douai,
- Mme Christine DELPIERRE, CPAM Côte d'Opale, suppléante de Mme Marie-Laure CORNU, CPAM Artois,
- Mr Laurent DUPLESSY, CPAM des Flandres,
- Mr Dominique NORET, MSA Picardie,
- Mme Maryse WURMSER MESUREUR, MSA Picardie.

- **Membres Consultatifs**

- Mme Anne GALABERT, URPS Sage-Femme,
- Mme Nathalie DE POUPOURVILLE, suppléante de Mme Christine VAN KEMMELBEKE, ARS

EXCUSÉS

- **Section Professionnelle :**

- Mr le Docteur Eric BOT, USPO
- Mr le Docteur Jérôme CATTIAUX, FSPS

- Mr Christophe HACOT, SDB
 - Mme le Docteur Anne MAINARDI, SNMB
 - Mr Hugues BONTEMPS, FFPO
 - Mme Patricia RIBAUCCOURT, RNOGCS
 - Mr Benoît CALOONE, CDF
- **Section Sociale :**
 - Mme Delphine BOILEAU, CPAM de l'Oise
 - Mr Jean-Michel BALLAND, CPAM Roubaix-Tourcoing
 - Mme Carole GRARD, CPAM de l'Aisne
 - Mme Fanny FOY, CPAM de Lille-Douai
 - Mr Christian RAMET, CPAM de l'Artois
 - Mme Graziella PAYEN, CPAM de l'Aisne
 - Mr Edmond CARREZ, MSA
- **Membres Consultatifs**
 - Mr le Docteur Pierre-Marie COQUET, URPS médecins,
 - Mme Caroline DEWAS, URPS infirmiers.
 - Mr le Docteur Grégory TEMPREMANT, URPS pharmaciens

NON DESIGNES

Pour la section professionnelle :

- 1 représentant RNOGCS, centres de santé
- 1 représentant SNOF, orthopédistes
- 1 représentant SYNOM, opticiens

Assistaient également à la réunion :

- **Secrétariat de la commission :**
 - Mme LECLERCQ Marine, Chargée de Mission à la DCGDR HDF

Nous comptons la présence de 12 représentants de la section sociale, 12 représentants de la section professionnelle.

Le quorum est atteint.

En préambule, le Docteur LEGRAND annonce la signature de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) intéressant les maisons de santé pluri-professionnelles par :

- le président du syndicat de chirurgiens-dentistes - CNSD le 04 Octobre 2018,
- le président du syndicat d'orthopédistes - SNOF le 08 Janvier 2019

Suite à la signature de nouveaux syndicats et comme le prévoit l'article 10.1.1 de l'ACI, la section professionnelle dispose désormais de 22 sièges. Les règles de répartition des sièges au sein de la section sociale de la CPN et des CPR de l'ACI sont donc les suivantes :

- 16 sièges pour le régime général,
- 3 sièges pour le régime agricole,
- 3 sièges vacants (ex-régime des indépendants).

L'année 2019 marque le changement de présidence de la commission, ainsi, Madame Agathe CAMIER MAGNIER, ONSSF assure la présidence de la CPR.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de la commission paritaire du 27 Septembre 2018 a été validé par les deux présidents. Il a été envoyé le 05 Avril 2018 à tous les participants en même temps que le support de la réunion du 04 Avril 2019.

Ce procès-verbal sera soumis à validation lors de la prochaine commission paritaire.

2 – ETAT DES LIEUX DES STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Dans les Hauts-de-France, 59 MSP signataires de l'ACI sont recensées au 31 Décembre 2018, réparties comme suit :

DÉPARTEMENT	CIRCONSCRIPTION	NOMBRE DE STRUCTURES SIGNATAIRES
NORD	Flandres	3
	Lille-Douai	5
	Roubaix-Tourcoing	1
	Hainaut	8
PAS DE CALAIS	Côte d'Opale	5
	Artois	10
AISNE	Aisne	10
OISE	Oise	6
SOMME	Somme	11
TOTAL		59

De plus, 14 contrats ACI ont été signés en 2018 :

DÉPARTEMENT	CIRCONSCRIPTION	NOMBRE DE STRUCTURES SIGNATAIRES
NORD	Flandres	1
	Hainaut	2
PAS DE CALAIS	Artois	2
AISNE	Aisne	5
SOMME	Somme	4
TOTAL		14

Sur le 1^{er} trimestre 2019, 1 contrat ACI a été signé sur la circonscription de la Cnam de la Côte d'Opale et 6 sont en cours de signature :

- 2 sur la circonscription de la Cnam de l'Artois
- 1 sur la circonscription de la Cnam des Flandres
- 1 sur la circonscription de la Cnam de la Somme
- 1 sur la circonscription de la Cnam de la Côte d'Opale

Un point relatif aux aides financières versées au titre de l'exercice 2018 sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission.

Le Docteur VERNIEST souhaiterait la mise à disposition d'une enveloppe financière à destination des MSP ACI dont le versement du solde ne serait pas effectué avant le 30 avril 2019.

Madame Catherine MANIETTE indique que ce sujet relève du niveau national.

3 – SUIVI CONVENTIONNEL

3-1 Télémédecine

3 catégories de professionnel de santé sont concernées par la télémédecine :

- Les médecins

Avenant 6 à la convention nationale médicale : entrée dans le droit commun de la téléconsultation depuis le 15 Septembre 2018 et de la télé-expertise depuis le 10 février 2019.

238 téléconsultations ont été réalisées par des médecins généralistes et 225 par des médecins spécialistes entre le 15 Septembre 2018 et le 12 Mars 2019.

- Les pharmaciens

L'avenant 15 à la convention nationale pharmaceutique qui a été signé le 06 Décembre 2018. Il sera effectif 6 mois après sa parution au journal officiel. La date d'effectivité n'est pas encore connue.

- Les Infirmiers

L'avenant 6 à la convention nationale des infirmiers a été signé le 29 Mars 2019. Sa mise en application s'effectuera le 1^{er} janvier 2020. Il crée un acte d'accompagnement du patient à la téléconsultation.

→ Concernant l'avenant 6 de la convention IDE, les actes sont-ils cumulables?

Il est possible de réaliser et de facturer des actes techniques en téléconsultation. Cependant, concernant le cumul des actes (le 2^{ème} étant facturable à 50% et le 3^{ème} étant non facturable), cette règle ne s'applique pas à la téléconsultation.

Il est demandé aux professionnels de santé d'alerter l'Assurance maladie (CPAM et DCGDR) concernant les démarchages de plateformes commerciales proposant des solutions de télémédecine ne respectant pas l'esprit des avenants « télémédecine ».

Le Dr LEGRAND Françoise rappelle que les téléconsultations proposées par les plateformes commerciales sont excluent de la prise en charge par l'Assurance maladie.

La DCGDR transmettra prochainement une grille de lecture et d'évaluation des projets d'organisation territoriale coordonnée présentés devant les commissions paritaires locales et régionales. Cette grille est un outil d'aide à la décision.

4 – OFFRE DE SERVICES DE L'ASSURANCE MALADIE : L'ACCOMPAGNEMENT DES MSP

Un retour est réalisé par le Docteur Laurence AMOUYEL concernant l'analyse, effectuée par le service médical, des protocoles pluri-professionnels transmis par les MSP.

De nombreux protocoles ne répondent pas aux critères du cahier des charges relatif au contenu des protocoles pluri-professionnels.

De ce fait, l'Assurance maladie propose la mise en place d'un accompagnement médico-administratif des MSP dans l'élaboration de ces protocoles. Suite à la demande de la section professionnelle, un groupe de travail sera mis en place avec certains de ses représentants sur le sujet des protocoles pluri-professionnels.

Mme CAMIER MAGNIER suggère la mise en place d'un accompagnement par les pairs afin d'assurer la régularité du remplissage des protocoles pour 2020 ainsi que la mise en place d'une bibliothèque régionale de protocoles.

5 – GUICHET UNIQUE

Le guichet unique généralisé dans les Hauts-de-France depuis le 1^{er} janvier 2019 permet aux médecins et infirmiers de réaliser l'ensemble de leurs démarches d'installation dans un lieu unique. Ce guichet a vocation à s'étendre à d'autres catégories de professionnels de santé.

Les partenaires du guichet unique sont :

- L'ARS

- Les CPAM
- L'URSSAF
- France Initiative : association qui accompagne les professionnels de santé en matière d'investissement. Présent depuis l'expérimentation dans l'Aisne.
- Le Conseil de l'Ordre des médecins et des infirmiers
- L'URPS médecins et infirmiers

Les outils du guichet unique :

- Le PAPS, qui est le site internet dédié au Guichet Unique et géré par l'ARS, qui va disposer de nouvelles fonctionnalités dans les mois à venir.
- Une plateforme téléphonique avec un numéro de téléphone National Unique : 0 811 910 009 (la CPAM de la Somme gère cette plateforme téléphonique pour la région des Hauts-de-France)
- Un lieu d'accueil physique unique. Les rendez-vous au guichet physique s'organisent de la manière suivante :
 - Une réunion collective qui permet d'échanger sur le projet d'installation du professionnel avec l'ensemble des partenaires
 - Un rendez-vous individuel avec un représentant de la CPAM de rattachement pour l'installation
 - Un rendez-vous individuel avec un représentant de l'URSSAF

	Lieu	Adresse	Jour de permanence	Horaires	Professionnels de santé accueillis
Nord	Maison des URPS	Lille, Rue Royale	Tous les mardis du mois	9h30 - 12h30 13h30 - 16h30	Matin : médecins Après-midi : infirmiers
Pas-de-Calais	CPAM de l'Artois	Arras, Bd Allende	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi de chaque mois	9h30 - 12h30 13h30 - 16h30	Matin : médecins Après-midi : infirmiers
Somme	URPS Médecins	Amiens, Avenue d'Italie	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi du mois	13h30 - 17h	Après-midi : médecins & infirmiers
Oise	Hôtel et pépinière d'entreprises	Beauvais, Rue du Tilloy	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi du mois	14h - 18h30	Après-midi : médecins & infirmiers
Aisne	Association Initiative	Laon, ZA du Griffon	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois	14h - 17h	Après-midi : médecins & infirmiers

Récapitulatif des lieux d'accueil physique

6 – MSP ET PRÉVENTION

EXPERIMENTATION PRÉVENTION DE L'OBÉSITÉ INFANTILE - AVANCEMENT

Présentation du bilan :

- 537 enfants inclus dans le dispositif
- 90 enfants pré-inclus

Prolongation de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2020. Celle-ci est ouverte à de nouvelles structures par le biais d'un deuxième appel à candidature jusqu'au 22 Avril 2019.

La section professionnelle suggère de promouvoir d'autres canaux d'information concernant cette expérimentation : affiches dans les salles d'attente,...

La CNAM transmet une newsletter concernant le suivi de l'expérimentation. Cette newsletter est disponible sur le site Ameli.fr.

Le Docteur VERNIEST estime que la fonction de coordination n'est pas assez rémunérée dans le cadre de l'expérimentation.

7 – POINTS DIVERS

Pas de points divers.

Les membres de la CPR souhaitent que les commissions ne se déroulent pas systématiquement à Villeneuve d'Ascq.



⇒ Proposition concernant la date de la *prochaine commission* :
Le jeudi 19 Septembre 2019 à 15h

La Présidente

Présidente de la Section Sociale

La Vice-Président

Présidente de la Section Professionnelle

Madame le Docteur GADY-CHERRIER

Madame CAMIER MAGNIER